

Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier
Mairie de Grand-Combe-Chateleu
Mairie de Montlebon

Arrêté n° : MAI-2026-71-ACT

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**la route départementale D47,
hors agglomération,
GRAND-COMBE-CHATELEU et MONTLEBON,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS
MME ET M. LES MAIRES**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Morteau en date du 11/06/2026,

Vu l'avis favorable du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 11/06/2026,

Vu l'avis favorable du Commandant de la brigade de gendarmerie de Morteau en date du 10/06/2026,

Vu l'avis réputé favorable de la Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

Considérant la demande du STA de Pontarlier demeurant 5 rue Claude Chappe 25300 Pontarlier, de réaliser l'étanchéité du tablier du pont de la Roche par l'entreprise SAS VETTER en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation est interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur **la D47 du PR 0+050 au PR 0+0100**, sur le territoire de la commune de **Grand-Combe-Chateleu, entre le lundi 06 juillet 2026 et le vendredi 31 juillet 2026.**

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 2

La déviation est assurée dans les 2 sens pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviations VL & PL :**
 - RD 47 du pont de la Roche (Grand-Combe-Chateleu) par la VC via Comabey et Chinard
 - RD 48 de la VC (Montlebon) au carrefour RD 48 / 437 (Morteau)
 - RD 437 du carrefour RD 48 / 437 au carrefour RD 437 / 47 (Le pont de la Roche)

ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.

L'accès et la circulation des riverains ne seront pas maintenus.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par le service d'exploitation du Département.

ARTICLE 5

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 7

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,
La Cheffe de service du service territorial d'aménagement de Pontarlier,
L'Entreprise SAS VETTER,
Le STA de Pontarlier,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Morteau,
Mme le Maire de Grand-Combe-Chateleu,
M. le Maire de la commune de Montlebon,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :

M. le Maire de la commune de Morteau,
ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,
TRANSARC,
La Communauté de communes du Val de Morteau,
SMUR Pontarlier,
DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,
Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,
Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

Mme Le Maire de Grand-Combe-Chateleu,

Christelle Veillemin



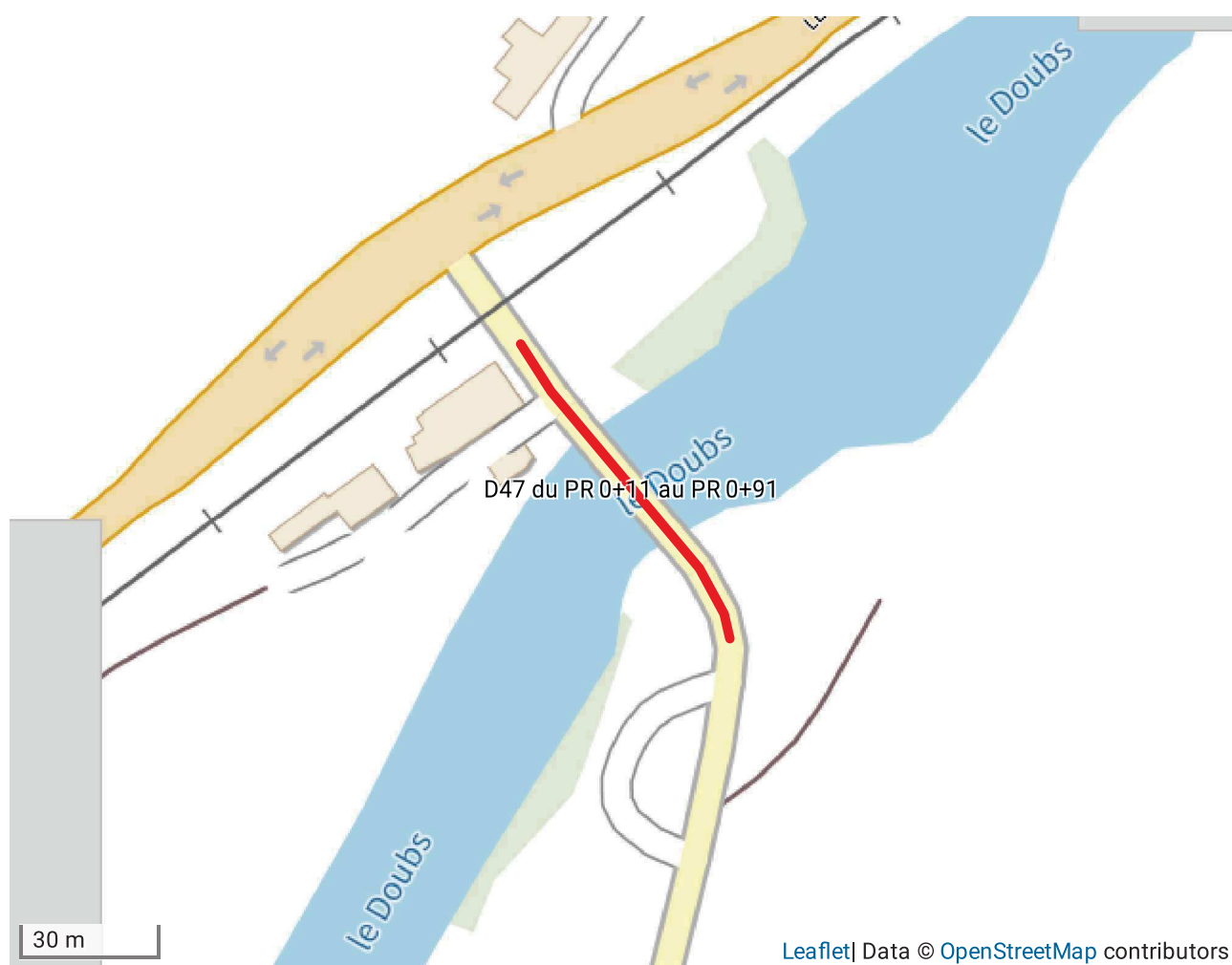
Fait à Pontarlier,
Pour la Présidente du Département du Doubs,

Mr le Maire de Montlebon,

Christophe ANDRÉ



ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

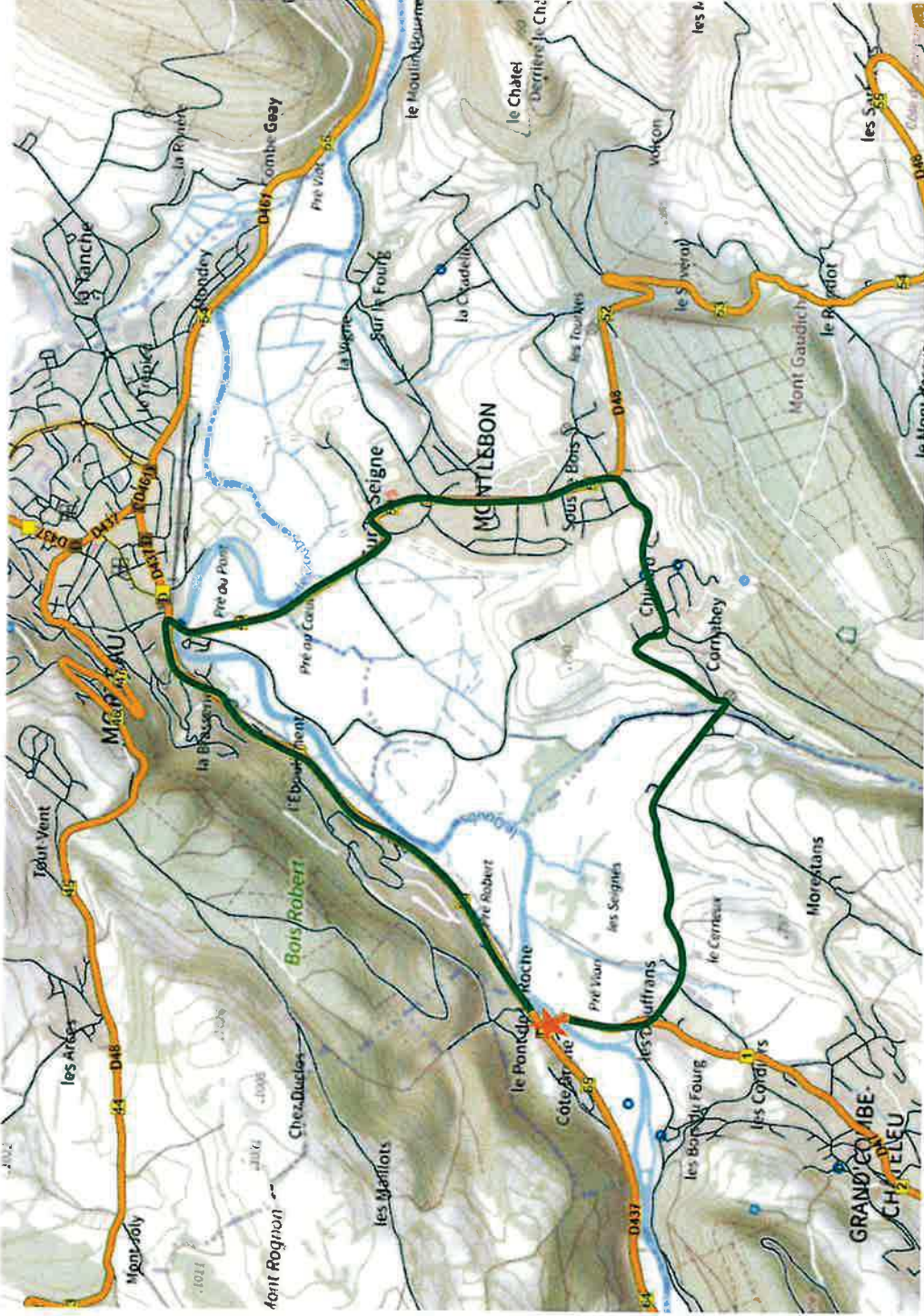
Déviatiion Déviatiion VL & PL

RD 47 du pont de la Roche (Grand-Combe-Chateleu) par VC via Cornabey et Chinard

RD 48 de la VC (Montlebon) au carrefour RD 48 / 437 (Morteau)

RD 437 du carrefour RD 48 / 437 au carrefour RD 437 / 47 (Le pont de la Roche)

Déviation RD 47 Pont de la Roche



★ Zone de Travaux

— Déviation